



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Service Eau et Environnement
Unité Ressource en Eau et Milieux Aquatiques
Courriel : ddt-rem@sarthe.gouv.fr

Dérogations à l'arrêté sécheresse du 05/10/2022

Un arrêté préfectoral plaçant certains bassins hydrographiques sous le régime de limitation ou suspension temporaire des usages de l'eau a été pris en date du 05/10/2022.

Ce dernier classe les 3 bassins suivants en situation de **crise** :

- **Vaudelle-Merdereau-Orthe,**
- **Vive-Parence,**
- **Argance,**

Cet arrêté **interdit** le prélèvement sur la ressource en eau sur ces bassins.

Des demandes de dérogation à cette interdiction ont été reçues et instruites comme le prévoit l'arrêté cadre sécheresse du 30/06/2020.

Demandes de dérogations pour l'irrigation des cultures

Une demande de dérogation individuelle a été déposée pour l'irrigation de cultures. Elles sont motivées en raison du risque de perte de rendement et de valeur nutritive, voire de perte totale des cultures, qui aurait un fort impact économique pour les exploitations. Elles visent également à répondre à l'enjeu de souveraineté alimentaire dans la situation de sécheresse exceptionnelle et le contexte international particulier.

Sous réserve de la remontée des relevés de compteurs hebdomadaires et du respect du volume autorisé les semaines précédentes, cette demande a pu être autorisée à hauteur maximale du volume hebdomadaire autorisé réduit de 60% sur la Vive-Parence.

Demandes de dérogations pour d'autres usages : arrosage d'espaces verts, de terrains de foot, golfs, hippodromes, stations de lavage ; travaux en cours d'eau...

Une demande a été accordée pour une station service mais uniquement pour l'usage de 2 pistes à haute pression.

19, Bd Paixhans – CS 10013
72042 LE MANS CEDEX 9
Tél : 02 72 16 41 07
Mél : ddt@[sarthe.gouv.fr](mailto:ddt@sarthe.gouv.fr)

Horaires d'ouverture : 8h30 12h00 / 13h30 16h30

Ces mesures exceptionnelles ont pris fin le 12 octobre 2022.

Pour le Préfet, par délégation
Le directeur départemental des territoires



Bernard MEYZIE